

Covid-19 : FAQ, les réponses à vos questions

Puis-je sortir acheter une baguette ? La Poste est-elle ouverte ? Vous êtes nombreux à nous transmettre vos interrogations sur la situation actuelle. Afin de vous apporter des réponses précises, nous avons décidé de les rassembler sur cette page.

Cette page est actualisée régulièrement, n'hésitez pas à la consulter et à la partager autour de vous. Les questions sont classées par rubriques.



Vie municipale

Quelles sont les mesures prises par la Ville ?

Accueil des enfants, numéros utiles, accompagnement des séniors, commerces ouverts, police municipale, ... La Ville assure la continuité des services essentiels à la population. [Retrouvez sur toutes ces informations sur notre site.](#)

Les rues de la ville sont-elle désinfectées ?

Les agents des Services Techniques de la Ville procèdent à la désinfection des secteurs proches des pharmacies et des commerces alimentaires. [Plus d'informations ici](#)

Les cimetières de la ville sont-ils ouverts ?

Les cimetières sont ouverts le week-end aux horaires habituels (8h-18h30), accès piéton uniquement. En semaine, l'accès aux cimetières est réservé en priorité aux professionnels. En cas de nécessité impérieuse de s'y rendre, et en-dehors d'une cérémonie, merci de joindre la Conservation des cimetières au 07 61 83 35 56.

Combien de cas sont recensés à Montmorency ?

Il n'y a pas de recensement des cas à Montmorency. Nous vous prions de respecter au maximum les mesures de confinement afin d'éviter la propagation du Coronavirus.

État civil

Dois-je annuler mon rendez-vous en mairie pour le passeport de ma fille ?

Tous les services de la ville sont actuellement fermés au public mais leur fonctionnement est assuré par les agents. En ce qui concerne l'état-civil, une permanence téléphonique est assurée au 01 39 34 95 39.

- Lundi : de 14h à 17h
- Du mardi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h

Qu'est-il prévu avec les mariages ?

Les mariages d'avril sont annulés. Nos services ont informé les futurs mariés. Les mariages de mai sont pour le moment maintenus mais dépendent de la prolongation ou non du confinement après le 15 avril. Nous attendons des informations du procureur. Pour les personnes dont le mariage a été annulé et qui souhaiteraient se marier rapidement, nos services feront le maximum pour trouver une date lorsque la situation sera revenue à la normale.

Services publics

Le ramassage des déchets est-il assuré ?

Oui, mais le Syndicat Émeraude, qui en a la charge à Montmorency, adapte le fonctionnement de ses collectes jusqu'à nouvel ordre. [Toutes les informations ici](#)

La Poste est-elle ouverte ?

Le bureau de Poste de l'avenue Foch est ouvert. Attention, ses horaires sont modifiés. [Cliquez ici pour en savoir plus](#)

Les déplacements en bureau de poste sont ils autorisés en cette période de confinement ?

Oui, les déplacements en bureau de Poste sont possibles et autorisés dans les bureaux de poste ouverts. [Le motif dérogatoire de déplacement à cocher sur votre attestation](#) pour les clients est : "Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées".

Autorisations de sortie

Puis-je sortir acheter une baguette de pain ?

Oui, [avec une attestation bien remplie](#) et en respectant toutes les préconisations sanitaires en vigueur. En revanche, veillez à limiter au maximum vos déplacements. Profitez de vos sorties pour effectuer tous les achats nécessaires en même temps.

Puis-je effectuer des balades en forêt ?

Non. L'accès du public aux parcs, jardins, promenades, équipements sportifs d'accès libre, massifs forestiers et berges de l'Oise et de la Seine situés dans le département du Val-d'Oise est interdit par arrêté préfectoral jusqu'au 11 mai.

Je sors plusieurs fois par jour pour promener mon chien. Dois-je remplir à chaque fois le formulaire à l'encre ou puis-je le faire au crayon à papier ?

Le site du gouvernement stipule que *"l'attestation de déplacement dérogatoire est à usage unique. Elle doit donc être renseignée à l'aide d'un stylo à encre indélébile et doit être renouvelée pour chaque déplacement."*

Solidarité

Un système de livraison de courses pour les personnes âgées est-il mis en place ?

Le Centre communal d'action sociale maintient le portage de repas à domicile pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer et les personnes en situation de handicap. Une cellule d'appel a été activée pour les personnes vulnérables au 01 34 17 60 99.

Suis-je autorisé à aller donner mon sang ?

Oui, en cette période de confinement, les citoyens sont autorisés à se déplacer pour donner leur sang avec une attestation (au motif de l'assistance aux personnes vulnérables).

Commerces

Quels sont les commerces ouverts ?

Pharmacies, supérettes, commerces alimentaires, ... Les services "*essentiels*" demeurent ouverts. Certains vous proposent la livraison. [La liste complète, actualisée régulièrement, ici](#)

Le marché de Montmorency est-il maintenu ?

Le marché des mercredis et dimanches matin, qui se tient sur la place Roger-Levanneur est actuellement suspendu. Afin de procéder à sa réouverture, la Ville de Montmorency a transmis une demande de dérogation à la préfecture, conformément aux dispositions prononcées par le Premier ministre. Dans le cas d'un retour positif, des mesures sanitaires strictes seront mises en oeuvre par la Ville et Mandon, gestionnaire du marché, pour assurer la sécurité de tous. Vous serez informés de ces consignes.

Stationnement

Est-il nécessaire de respecter les règles de stationnement alterné ?

Oui, le stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle doit être respecté.

Infos pratiques

Une question ?

- Transmettez-la par mail à communication@ville-montmorency.fr (objet : "FAQ Covid-19")
- ou sur nos réseaux sociaux : [Facebook](#), [Twitter](#) & [Instagram](#)

Liens utiles

[Coronavirus : Informations, actualités, dispositions](#)